

Sorties scolaires et rencontres EPS : protocole de vigilance météo circonscription de Wintzenheim

Mesure à prendre en compte pour les rencontres sportives :

- **Vigilance orange, orage et vent violent** : annulation ou report de rencontres sportives.
- **Vigilance orange, grand froid** (sorties ski) : Appliquer les préconisations du document d'information fourni sur le site de circonscription « les conduites à tenir en milieu hivernal par grand froid »
- **Vigilance orange canicule** : examen des conditions de mise en place de la rencontre (possibilité de mise à l'abri à l'ombre, de point d'eau ...) et des équipements des élèves (casquettes / hydratation / PAI à prendre en compte aussi ...) et décision de maintien ou pas après avis concerté des responsables de classes concernées.
- **Vigilance rouge canicule** : rencontre annulée ou reportée.

NB : la vigilance jaune demande toutefois de prévoir une tenue adaptée (protection pluie, casquette, hydratation, possibilités de mise à l'abri ...) ; Elèves bénéficiant d'un PAI et précautions à prendre...

Vous trouverez en PJ des éléments de connaissance émanant du site <http://vigilance.meteofrance.com>

Autres site officiel de la préfecture qui nous demande de suivre la situation sur météo France:
<http://www.haut-rhin.gouv.fr/Actualites/Espace-presse/Communiqués-2018/Vigilance-orange-orages4>




Qu'est-ce que la vigilance ?

Ce n'est pas une prévision météo. La Vigilance météorologique est conçue pour informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux en métropole. Elle vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et à faire connaître les précautions pour se protéger.

Météo France : le site de référence officiel <http://vigilance.meteofrance.com/>

Carte et bulletins de vigilance : réactualisés entre 6H00 et 16H00 chaque jour et restant valable les prochaines 24H00.

Les couleurs, ce qui est écrit sur le site météo France :

-  **Une vigilance absolue s'impose.** Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.
-  **Soyez très vigilant.** Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.
-  A partir du seuil **ORANGE**, les événements peuvent constituer un danger direct et avoir un impact sur les activités quotidiennes et la santé des personnes en affectant le fonctionnement habituel de la société :

atteinte physique aux personnes, dommages aux biens, perturbation des transports, paralysie de la circulation routière, coupures d'eau et d'électricité etc. Il faut **se montrer très vigilant en toute circonstance**.

Attention ! Des **phénomènes extrêmement violents** et pouvant mettre en péril les vies humaines surviennent parfois **dès le niveau orange** !

Soyez attentifs. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. **Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.**

 **Pas de vigilance particulière.**

Les phénomènes pris en compte :

Sept pictogrammes au total représentent les phénomènes suivants :

1. **Vent violent** : on parle de vent violent lorsqu'il peut générer un danger
2. **Orages** : la vigilance concerne les phénomènes pouvant être associés à l'orage, à savoir la foudre, les pluies intenses, la grêle et/ou les vents violents
3. **Pluie-inondation** : le danger peut être représenté soit par les précipitations, soit par leurs conséquences que sont les crues, soit par les deux phénomènes à la fois
4. **Canicule** : vigilance établie selon des seuils de températures au-delà desquelles la chaleur peut avoir des conséquences sur la santé. Toutefois avant le 15 juin ou après le 15 août, les journées chaudes ne méritent que très rarement la qualificatif de "canicule". Les nuits sont alors suffisamment longues pour que la température baisse bien avant l'aube.
5. **Avalanches** (1er novembre au 15 juin) : en référence à l'échelle européenne du risque avalanche comprenant 5 indices et calculé selon l'évolution prévue du manteau neigeux en fonction de son état et des prévisions météorologiques
6. **Neige-verglas** : là aussi, le risque peut émaner de l'un ou l'autre des phénomènes, voire des deux
7. **Grand froid** : les risques pour la santé sont estimés par rapport à la température telle qu'elle est ressentie par un individu (obtenue en croisant la température réelle de l'air avec la vitesse du vent)

Les onglets du site : différentes lectures permettant une meilleure lecture de la situation en cours :





Pour en savoir plus...

- sur les **phénomènes météorologiques dangereux** :
http://france.meteofrance.com/html/vigilance/guideVigilance/dm_vent.html
- sur les **risques associés et les conseils de comportement** :
http://france.meteofrance.com/html/vigilance/guideVigilance/consequence_conseil.html